



Mon employeur peut-il m'imposer mes congés payés

Par **AUORE0412**, le **19/09/2017** à **10:39**

Bonjour,

J'ai eu un accident de travail au mois du 20 Mars au 7 septembre inclus avec reprise à temps partiel thérapeutique. http://www.experatoo.com/images/lib_forum.png

Lors de mon retour le vendredi 8 septembre mon chef de secteur m'a informé que j'étais en vacances du lundi 11 au dimanche 24 inclus.

Ce sont des congés payés qui étaient prévus pour la période du 1er au 15 juillet. (mais étant en accident de travail....)

Est-il dans ces droits de m'imposer mes congés payés et le vendredi pour le lundi?

En attente de votre retour.

Cordialement,
Aure0412.

Par **morobar**, le **19/09/2017** à **11:46**

Bonjour,

La fixation du planning et l'ordre des départs en congés payés est une prérogative EXCLUSIVE du chef d'entreprise.

Par contre l'organisation en est encadrée et c'est ainsi que le délai de prévenance est insuffisant selon votre exposé.

Par **AUORE0412**, le **19/09/2017** à **12:08**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, comment puis-je justifier qu'il a mal fait?

De plus je dois reprendre mon travail le lundi 25 suite de ces vacances mais je n'ai toujours pas mon planning.
est-il dans ces droits?

de on dit d'un collègue il m'aurait envoyé mon planning par recommandé mais à ce jour le 19 septembre je n'ai toujours rien reçu. pourriez-vous m'informer à ce sujet aussi?

Par **morobar**, le **19/09/2017** à **15:10**

Je ne sais pas de quel planning il est question lors de votre reprise.

La loi, c'est certain, n'impose pas l'envoi d'un quelconque planning au domicile du salarié.

Mais bien sûr en fonction de votre activité, et des usages de l'entreprise, il est possible qu'un planning prévisionnel soit indispensable.